



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Audience sur l'aptitude à être jugé



Le public assiste à l'audience consacrée à la santé des accusés dans le deuxième dossier jugé par les CETC.

Du 29 au 31 août, Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont tenu une audience pour considérer l'aptitude des accusés Nuon Chea et Ieng Thirith à être jugés, qui seraient, avec les deux autres accusés du dossier n° 002, les plus hauts dirigeants khmers rouges encore en vie.

Un gériatre néo-zélandais, le Pr John Campbell, a examiné les intéressés pour déterminer s'ils étaient aptes à passer en jugement.

Nuon Chea, âgé de 84 ans, et Ieng Thirith, âgée de 79 ans, tout comme Khieu Samphan et Ieng Sary, ont été renvoyés en jugement pour génocide, crimes contre l'humanité, violations graves des Conventions de Genève et crimes de droit interne, en raison de leur comportement allégué pendant le régime des Khmers rouges.

Le Pr Campbell a patiemment répondu, pendant les trois journées d'audience, aux questions que lui posaient les juges, les avocats de la défense et les co-procureurs sur son expérience, sa méthodologie et les examens qu'il avait effectués.

Selon l'expert désigné par les juges, des examens psychiatriques supplémentaires seraient nécessaires en ce qui concerne l'ancienne Ministre des affaires sociales, Ieng Thirith, atteinte d'une forme de démence, très probablement liée à la maladie d'Alzheimer.

Le gériatre a déclaré que l'accusée souffrait de « déficiences cognitives » et qu'elle aurait des difficultés à donner des instructions à ses avocats et à participer pleinement au procès, précisant qu'elle était incapable de se souvenir des dates de son anniversaire et de son anniversaire de mariage.

Lire la suite en page 5

Dans ce numéro

2 Nouvelles et commentaires

4 Gros plan

6 Derniers développements judiciaires

9 Calendrier judiciaire

10 La page des ONG

11 Calendrier des activités de sensibilisation

Forum public pour les habitants du district de Samlaut

Plus de 200 moines, policiers et membres du public ont assisté à un forum organisé par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) dans le district de Samlaut, dans la province de Battambang.

Le forum du 26 août avait pour but de permettre à des membres du personnel des CETC d'expliquer le travail de la juridiction, mais surtout de donner aux habitants de cet ancien bastion des Khmers rouges l'occasion de poser des questions et de donner leur opinion sur le procès.

Le vice-gouverneur de la province de Battambang, M. Sok Kung, a souligné l'importance d'une telle occasion, où « les représentants du Tribunal viennent parler du procès dans notre village », et il a encouragé les habitants à poser des questions s'ils avaient des doutes au sujet du processus judiciaire.

De nombreuses personnes se sont déclarées en faveur du Tribunal, mais opposées à la tenue d'autres procès ou à l'arrestation d'autres suspects, car cela risquerait de compromettre la stabilité nationale.

Un villageois a jugé la visite « bonne pour notre communauté, parce que ces choses n'ont jamais été discutées

comme ça auparavant », et d'ajouter qu'à son avis « le procès des Khmers rouges est une bonne chose pour le peuple cambodgien et pour les victimes. Les crimes n'ont pas été commis par les subalternes, mais par leurs chefs ».

Un autre villageois se demandait pourquoi la communauté internationale, aujourd'hui mobilisée, n'était pas intervenue durant le régime du Kampuchéa démocratique, et en quoi la tenue des procès serait bénéfique.

Lars Olsen, porte-parole des CETC, a parlé de l'importance de faire la lumière sur ce qui s'était passé entre 1975 et 1979 et de la valeur de l'héritage que les CETC laisseraient au Cambodge.

« En jugeant les principaux responsables et les hauts dirigeants, le Cambodge montre que de tels crimes ne seront tolérés ni au Cambodge, ni ailleurs dans le monde », a déclaré le porte-parole des CETC.



Le vice-gouverneur de la province de Battambang et des membres du personnel des CETC au forum public de Samlaut.

M. Olsen a également présenté les dossiers dont sont actuellement saisies les CETC.

M. Vincent De Wilde D'Estmael, procureur adjoint principal, a parlé de la mission de justice pour les victimes du régime khmer rouge et a insisté sur le fait que seuls les plus hauts dirigeants seraient poursuivis.

M. Olsen et M^e Ang Udom, avocat de Ieng Sary, ont engagé les habitants à visiter les CETC. « Près de 90 000 personnes, provenant de tout le pays, ont visité le tribunal », a indiqué le premier.

Les juges engagent des poursuites pour outrage

Selon leur communiqué de presse du 31 août, Les co-juges d'instruction You Bunleng et Siegfried Blunk ont engagé contre Voice of America (La Voix de l'Amérique) des poursuites pour entraves à l'administration de la justice.

L'action a été intentée au motif allégué que l'organe d'information avait, dans un sujet daté du 10 octobre, « cité textuellement un document confidentiel » des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et avait diffusé une séquence vidéo montrant ce même document, annonce le communiqué.

La décision des co-juges d'instruction fait suite au premier avertissement qu'ils

avaient donné aux médias en juin, indiquant que « quiconque publie des informations provenant de ce document confidentiel [le second réquisitoire introductif, qui concerne le dossier n° 003] est passible de poursuites du chef d'entraves à l'administration de la justice, en application de la règle 35 du Règlement intérieur » des CETC. Le droit applicable devant les Chambres extraordinaires veut en effet que les réquisitoires introductifs soient confidentiels.

Selon la règle 35, les CETC peuvent sanctionner ou déférer devant les autorités compétentes toute personne qui, entre autres entraves, « dévoile une information confidentielle en violation d'une décision des co-juges d'instruction ou des chambres ». S'ils ont des

raisons de croire qu'un tel acte a été commis, les juges peuvent : 1) se prononcer immédiatement, 2) mener des investigations pour s'assurer qu'il existe des motifs suffisants pour tenter une procédure, ou, 3) en référer aux autorités compétentes du Cambodge ou de l'Organisation des Nations Unies.

Le communiqué de presse publié en août précise que toute autre divulgation de documents confidentiels des Chambres extraordinaires est susceptible d'être « déferée au parquet national ».

Note : les passages des communiqués cités ici sont des traductions officielles de l'anglais.

Un rôle pour les moines dans la réconciliation

Ce 9 août, à l'Université bouddhique Preah Sihanouk Raja, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont tenu leur première séance de sensibilisation destinée spécifiquement aux moines bouddhistes.

Plus de 400 moines étaient présents pour en apprendre plus sur le travail des CETC et les crimes de persécution religieuse qui auraient été commis durant le régime du Kampuchéa démocratique. Le traitement réservé aux bouddhistes pendant cette période fait partie des chefs d'accusation retenus dans l'ordonnance de clôture du dossier n° 002, actuellement en jugement.

Des représentants des CETC ont fait des exposés aux participants, qui ont pu poser des questions sur le procès et sur le rôle des bouddhistes dans la procédure.

Selon M. Knut Rosandhaug, Directeur adjoint de l'administration, les moines ont un rôle important à jouer dans le cadre de la mission des CETC. « Les procès seuls ne sauraient engendrer la réconciliation nécessaire pour guérir les blessures du passé. J'ai donc l'espoir que vous pourrez, étant donné le statut spécial et privilégié que vous reconnait la société en tant que moines respectés, épauler les

CETC en aidant les victimes et les auteurs des crimes à se réconcilier. »

M. Rosandhaug a également parlé de certains des crimes qui auraient été commis contre des moines entre 1975 et 1979, tels que l'interdiction de pratiquer la religion, l'obligation pour les bonzes et bonzesses de défroquer, la destruction des pagodes et des représentations du Bouddha et l'exécution de moines.

Les co-juges d'instruction ont retenu pour ces crimes la qualification de persécution pour des motifs religieux, qui est une des catégories de crimes contre l'humanité. Deux cent quarante victimes de ces crimes allégués se sont constituées parties civiles dans le dossier n° 002.

Le Ministre des cultes et religions, qui assistait également à la séance de sensibilisation,



Séance de sensibilisation organisée pour les moines à l'Université bouddhique.

a félicité les Chambres extraordinaires de leurs réalisations à ce jour et a partagé certains de ses souvenirs personnels de la période des Khmers rouges.

Selon le bonze Yean Seng Yeat, vice-recteur de l'Université bouddhique Preah Sihanouk Raja, les moines sous le régime du Kampuchéa démocratique essayaient de trouver du réconfort dans la sentence suivante du Bouddha : « Jamais la haine ne cesse par la haine ; c'est la bienveillance qui réconcilie. »

Formation consacrée à la Base de données des Outils juridiques

Du 15 au 17 août, plusieurs sections des Chambres extraordinaires ont pu suivre un cours intermédiaire ou de perfectionnement consacré à l'utilisation de la Base de données des Outils juridiques, dont les CETC seront équipées d'ici peu.

L'organisation Case Matrix Network, représentée par sa conseillère Elisa Novic, a fourni cinq séances de formation de deux heures chacune.

Les Outils juridiques sont un important service d'informations juridiques sur le droit pénal international. La Base de données et le site internet des Outils juridiques (www.legal-tools.org) sont la propriété de la Cour pénale internationale (CPI). Le projet Outils juridiques, qui est le promoteur de la conception et de la gestion de cette « bibliothèque numérique », met gratuitement à la disposition du public des informations nationales et internationales actualisées (décisions, dispositions, travaux préparatoires) sur les principaux crimes internationaux.



Le 17 août 2011, la Section d'appui à la Défense et de la Section des technologies de l'information et des communications des CETC assistent à la formation consacrée aux Outils juridiques.

Le module de formation de niveau intermédiaire, d'une part, comportait une introduction à l'usage du site internet des Outils juridiques et une présentation de ses outils de recherche. Le module de perfectionnement, d'autre part, a développé plus avant la

présentation de ces outils et a proposé aux intéressés un exposé détaillé sur l'outil consacré aux lois nationales d'application.

Les modules pouvaient être suivis en anglais, français et khmer.

Aptitude à être jugé

Une audience préliminaire s'est tenue devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) du 29 au 31 août pour examiner l'aptitude de Ieng Thirith et de Nuon Chea à être jugés dans le cadre du dossier n° 002.

Q. Que signifie « l'aptitude à être jugé » ?

L'aptitude à être jugé est une notion qui découle du principe selon lequel un accusé ne peut être jugé que s'il a les capacités mentales et physiques suffisantes pour exercer les droits qui lui sont garantis lorsqu'il passe en jugement. Il s'agit notamment de sa capacité de comprendre la nature des accusations retenues contre lui, le déroulement et les conséquences du procès, ainsi que les particularités de la preuve. Il doit également être en mesure de donner des instructions à ses avocats et, le cas échéant, de déposer.

Q. Pourquoi la Chambre de première instance se penche-t-elle sur l'aptitude de certains des accusés à être jugés ?

La règle 32 du Règlement intérieur des CETC dispose que les co-juges d'instruction, la Chambre préliminaire, la Chambre de première instance et la Chambre de la Cour suprême peuvent ordonner une expertise médicale, psychiatrique ou psychologique d'un accusé pour déterminer s'il est physiquement et mentalement apte à être jugé.

Ieng Sary, Ieng Thirith et Nuon Chea ont demandé une évaluation de leur aptitude physique et mentale à passer en procès. La Chambre de première instance a confié cette évaluation médicale au Pr John Campbell, gériatre néo-zélandais, qui a dû effectuer ou faire effectuer une série d'examen et consulter les médecins qui avaient déjà traité les accusés ou évalué leur état de santé. Dans le rapport qu'il a soumis à la Chambre, le spécialiste indiquait qu'une expertise supplémentaire des capacités mentales de Ieng Thirith était requise. Il n'a pas recommandé d'examen supplémentaires dans les cas de Ieng Sary et de Nuon Chea.

Q. Qui décide si un accusé est apte à être jugé, les experts médicaux ou les juges ?

L'aptitude à être jugé est une question qui donne lieu à une décision judiciaire et qui est donc tranchée par les juges. Les juges se prononceront sur l'aptitude des deux accusés à être jugés après avoir considéré les conclusions des experts médicaux et les questions juridiques pertinentes.

Q. Que se passe-t-il lorsqu'un accusé est déclaré inapte à être jugé ?

Cela dépendra des circonstances particulières, notamment du caractère temporaire ou permanent de l'affection. Les conséquences d'une telle conclusion seront détaillées par la Chambre sur la base des dispositions légales et de la pratique établie en droit national ou international.

Q. Si un accusé est déclaré inapte à être jugé, cette décision peut-elle être contestée ?

Si la décision de la juridiction de jugement a pour effet de mettre fin aux poursuites contre un accusé, elle est susceptible d'appel devant la Chambre de la Cour suprême.



Dans la galerie du public des CETC, moines et membres du public assistent à l'audience portant sur l'aptitude à être jugé.

Audience sur l'aptitude à être jugé (suite de la page de couverture)

Dans son expertise médicale de Nuon Chea, le Pr Campbell a déclaré l'ancien Secrétaire adjoint du Parti communiste apte à être jugé, bien qu'il souffre notamment de troubles cardiovasculaires, de maux de dos et d'hypertension.

Selon l'expert, l'état de santé de l'accusé étant stable, ces affections ne l'empêcheront pas de participer au procès.

Nuon Chea a contesté cet avis et a demandé une contre-expertise. « Ma santé s'est détériorée. Ce n'est pas que je ne fasse pas confiance aux médecins, mais mon état de santé a évolué et il s'aggrave de plus en plus, tant sur le plan somatique que sur le plan émotionnel et intellectuel », a-t-il fait valoir à l'audience.

Le Pr Campbell a dit à la Chambre qu'il avait fondé ses conclusions sur les dossiers et antécédents médicaux des accusés, après s'être entretenu avec leurs médecins locaux,

et sur sa propre évaluation de leur état de santé, après avoir rencontré plusieurs fois chacun d'entre eux.

Au cours de l'audience, Ieng Thirith, Nuon Chea et Ieng Sary – ce dernier étant également présent dans le prétoire – ont tous demandé à être conduits dans les cellules de détention de la salle d'audience, pour raisons de santé. Nuon Chea a dit avoir des difficultés à se concentrer pendant plus de 90 minutes.

À la fin de l'audience, le Président Nil Nonn a annoncé que des psychiatres désignés par la Chambre soumettraient Ieng Thirith à des examens supplémentaires, dont les résultats seraient considérés en temps utile.

L'audience au fond consacrée à la production des témoins et des preuves dans le dossier n° 002 débutera lorsque la question de l'aptitude à être jugé et d'autres questions préliminaires auront été réglées.



Ieng Thirith (en haut) et Nuon Chea à l'audience consacrée à leur état de santé.

Audience sur l'aptitude à être jugé : ce qu'en disent les visiteurs

Pendant les trois jours de l'audience portant sur l'aptitude des accusés à être jugés, les CETC ont reçu plus de 1 500 visiteurs venus de tout le pays voir de leurs propres yeux comment se déroulait la procédure. Parmi eux, de nombreux étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur.

« Nous nous félicitons de cet intérêt considérable pour l'audience sur l'aptitude à être jugé », a dit Lars Olsen, porte-parole des CETC. Le procès était également diffusé en direct à la télévision cambodgienne.

M^{lle} Muon Sok Heang, étudiante à l'Université royale de Phnom Penh.

« Les accusés sont très âgés aujourd'hui et je crois que le tribunal en est conscient ; c'est pourquoi il tient cette audience sur l'aptitude à être jugé. Mais j'ai bien peur que l'un ou l'autre accusé ne meure avant

la fin du procès ; dans ce cas, les victimes ne trouveraient pas la paix, parce que toute la vérité ne serait pas révélée. »

Le bonze Yeap Seng Yeat, vice-recteur de l'Université Raja Sihanouk Puthikak.

« Je crois que [les accusés] se sentent mal à cause de ce qu'ils ont fait par le passé. En tant que moine, je veux qu'ils sachent qu'il n'est jamais trop tard pour faire le bien, même si on n'a plus qu'un seul jour à vivre. Faire le bien dans ce cas, cela voudrait dire être honnête et dire la vérité sur ce qui s'est passé. »

M. Jon Avila, étudiant en droit (Australie).

« J'ai un intérêt personnel pour l'audience parce que c'est une des rares occasions que j'aurai de voir un tribunal hybride. C'était intéressant de venir ici et instructif d'observer comment certains des avocats traitaient les réponses du témoin expert. »



Étudiants et membres du public se procurent des documents d'information sur les CETC.

Derniers développements judiciaires

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités. Voici le survol des activités du mois d'août 2011. Voir la page 9 pour le détail des décisions et ordonnances.

Chambre préliminaire

En août, la Chambre préliminaire a délibéré sur plusieurs appels et sur une demande formée dans les dossiers n^{os} 003 et 004. Elle est actuellement saisie d'une demande et de six appels dans le dossier n^o 003 et de deux appels dans le dossier n^o 004.

Dossier n^o 003

Les 10 et 25 août, le co-procureur international a demandé à pouvoir déposer des versions expurgées de deux documents : d'une part, son appel contre la décision des co-juges d'instruction relative à sa demande de prorogation de délai et à ses demandes d'actes d'instruction et, d'autre part, sa première demande d'actes d'instruction. La première mesure a été accordée le 18 août 2011 et l'appel a été publié en version expurgée. La demande portant sur le second document est pendante.

Le 15 août, un requérant a interjeté appel du rejet par les co-juges d'instruction de sa demande de constitution de partie civile. Une demande visant la divulgation de cet appel confidentiel en version expurgée est pendante.

Le 26 août, le co-procureur international a saisi la Chambre d'un appel contre la décision des co-juges d'instruction relative au second dépôt de ses trois demandes d'actes d'instruction. Le 31 août, il a demandé à pouvoir déposer une version expurgée de cet appel.

Chambre de la Cour suprême

Dossier n^o 001

En août, la Chambre de la Cour suprême a continué de travailler à son arrêt relatif aux appels interjetés contre le jugement de première instance.

Dossier n^o 002

Le 30 août, la Chambre a reçu des co-avocats pour les parties civiles une déclaration d'appel immédiat contre une décision de la Chambre de première instance portant sur la « consultabilité » par tous les avocats des parties civiles des rapports

médicaux établis par le Pr John Campbell, expert désigné par la Chambre de première instance.

Bureau des co-juges d'instruction

Dossier n^o 004

Les investigations se poursuivent. D'autres témoins clefs ont été entendus et d'autres sites inspectés. Des missions de terrain sont également prévues.

Des groupes de travail mixtes, constitués de fonctionnaires cambodgiens et internationaux, ont continué d'analyser les pièces, notamment plus de 3 000 documents totalisant plus de 50 000 pages, l'accent étant mis sur la question de savoir si les suspects pourraient tomber sous le coup des conditions de compétence de l'article 2 de la Loi relative aux CETC.

Les co-juges d'instruction ont publié un communiqué de presse répertoriant les sites de crimes visés dans le dossier n^o 004.

Bureau des co-procureurs

Dossier n^o 002

Les co-procureurs ont déposé six actes de procédure devant la Chambre de première instance en août.

À l'audience des 29 au 31 août, consacrée à l'aptitude à être jugé, les co-procureurs n'ont pas contesté les conclusions intermédiaires du Pr Campbell concernant Ieng Thirith. Ils se sont déclarés en faveur d'un changement de médication et d'examen supplémentaires.

Dossier n^o 003

Le co-procureur international a déposé sept actes de procédure devant les co-juges d'instruction et la Chambre préliminaire. Il a notamment saisi celle-ci d'un appel contre la décision du 27 juillet par laquelle les co-juges d'instruction ont déclaré irrecevable le second dépôt de ses demandes d'actes d'instruction, au motif qu'un appel était pendant devant la Chambre préliminaire, que la demande

était tardive et que les suspects ne relevaient pas de la compétence personnelle des CETC.

Le co-procureur international a également demandé à la Chambre préliminaire d'autoriser la divulgation de versions expurgées de la première demande d'actes d'instruction du dossier, datant d'avril, ainsi que d'un appel formé en juillet contre une décision des co-juges d'instruction. Il tient à ce que le public soit informé de l'évolution du dossier, en particulier des questions clefs qui ont donné lieu à débat et conjecture dans l'arène publique.

Dossier n^o 004

Le co-procureur international a déposé deux actes de procédure en août. Il a demandé que tous les actes de procédure déjà déposés soient versés au dossier et qu'à l'avenir ces dépôts soient effectués en temps opportun.

Le co-procureur international a demandé que les co-juges d'instruction diffusent un communiqué de presse informant le public des crimes et de l'entreprise criminelle commune sous enquête.

Le co-procureur international a également insisté sur l'occasion qui doit être donnée aux victimes de participer aux procédures devant les CETC et sur les informations dont elles doivent disposer pour ce faire avant la clôture de l'instruction et avant la date limite pour demander à se constituer partie civile.

Sensibilisation

Le 11 août, le Bureau des co-procureurs a pris part à un forum regroupant quelque 200 étudiants, enseignants, villageois, chefs de villages et de communes, moines et nonnes de la province de Pursat. Le même jour, le Bureau a participé au septième forum régional des parties civiles du dossier n^o 002.

Le 23 août, le Bureau des co-procureurs était représenté dans le cadre du Sixième programme de formation des enseignants communaux de la province de Kampong Chhnang, qu'encadraient des formateurs provinciaux et nationaux.

Le 26 août, le Bureau des co-procureurs a assisté au forum public organisé par les CETC dans le district de Samlaut

(province de Battambang) ; le forum, consacré à l'actualité des procès, a rassemblé 300 habitants. Le même jour, des représentants du Bureau ont rencontré 20 étudiants du programme de bourses que la GIZ, organisation allemande pour la coopération internationale, consacre aux procès des Khmers rouges. Du 29 au 31 août, le co-procureur international a assisté, avec les procureurs des autres juridictions internationales, aux Fifth International Humanitarian Law Dialogs à Buffalo (États-Unis).

Section d'appui à la Défense

La Section d'appui à la Défense a continué de fournir un appui juridique, administratif et technique aux équipes de défense.

Dossier n° 002

En août, l'équipe de défense de Ieng Sary a déposé deux demandes. La première tendait à obtenir l'autorisation de répliquer à la réponse faite par les co-avocats principaux pour les parties civiles à la demande des co-procureurs en requalification des faits constitutifs du crime contre l'humanité de viol. Elle contenait la réplique en question et visait subsidiairement la tenue d'une audience. La seconde était formée aux fins d'autorisation de répliquer au mémoire que les parties civiles ont déposé en soutien à la demande des co-procureurs tendant à ce que l'entreprise criminelle III soit reconnue comme forme de responsabilité au procès. La réplique visée était incluse.

L'équipe de défense de Ieng Sary a également déposé une liste de documents et de pièces pour les quatre premiers sujets du procès, ainsi que des observations sur la réplique des co-procureurs relative à la requalification des faits et à la suppression du lien entre les crimes contre l'humanité et un conflit armé.

L'équipe de défense de Nuon Chea a répondu à la demande des co-procureurs visant son second manquement aux instructions de la Chambre de première instance concernant la liste des documents et pièces à produire au procès.

Du 29 au 31 août, Ieng Thirith, Nuon Chea et leurs défenseurs ont pris part à l'audience préliminaire sur l'aptitude à être jugé. Ieng Sary et son équipe étaient présents en tant qu'observateurs.

Dossiers n°s 003 et 004

La Section a continué de suivre de près l'évolution de ces dossiers et de veiller à ce que les droits des suspects soient sauvegardés conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques.

Héritage et sensibilisation

Le 17 août, un représentant de la Section s'est entretenu avec M^{lle} Tessa Bialek, chercheuse à la Yale Law School, des activités de la Section relatives à l'héritage des CETC et à la sensibilisation, ainsi que du legs potentiel de la juridiction.

Le 26 août, la Section et l'équipe de Ieng Sary ont pris part à un forum public dans le district de Samlaut (province de Battambang). Le responsable de la Section a parlé du rôle de celle-ci et de l'équité garantie aux suspects et aux accusés par le cadre juridique des CETC.

En collaboration avec le Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH), la Section a continué d'organiser pour de jeunes Cambodgiens des séminaires sur le droit à un procès équitable.

Le 10 août, M^e Michiel Pestman, conseil de Nuon Chea, a fait un exposé sur la présomption d'innocence à un groupe d'étudiants et de récents diplômés en droit dans le cadre du Fair Trial Rights Club. Le 24 août, dans le même contexte, le Secrétaire général de l'Association du Barreau du Cambodge, M^e Suon Visal, a parlé du droit d'être représenté par un avocat. À chaque séminaire, avant les exposés, les membres du club ont pris part à des exercices interactifs basés sur des études de cas, ainsi qu'à des tables rondes.

Le Club, mis sur pied en juin dans le cadre des initiatives de la Section pour l'héritage des CETC, propose à vingt-cinq futurs juristes cambodgiens une série de huit séminaires sur le droit à un procès équitable.

La Section et le HCDH envisagent de concevoir sur le même thème un programme plus court destiné aux provinces, et de mettre le module conçu pour le Club à la disposition des universités cambodgiennes de sorte qu'elles puissent l'incorporer dans leur cursus de droit.



Étudiants assistant à un séminaire du Fair Trial Rights Club.

Section d'appui aux victimes

Travail juridique

L'équipe de traitement et d'analyse a dépouillé et déposé auprès du Bureau des co-juges d'instruction 74 demandes de constitution de partie civile. Elle a continué d'actualiser la base de données des victimes (CaseMap) et en a remis une version mise à jour à la Chambre de première instance.

Les chargés de dossiers de la Section ont établi des résumés de cinq décisions de la Chambre de première instance, ainsi que de dix-sept actes de procédure, soit cinq déposés par les co-procureurs et douze par la Défense.

Les avocats des parties civiles financés par les CETC ont fait des recherches sur les transferts forcés, les actes inhumains et l'entreprise criminelle commune, et ont examiné les listes de parties civiles nouvellement reconnues par la Chambre préliminaire. Ils ont également assisté à l'audience sur l'aptitude de Ieng Thirith et Nuon Chea à être jugés.

Sensibilisation

Le 11 août, la Section a organisé un forum régional à Kampong Thom pour 350 des 1 745 parties civiles nouvellement reconnues dans le dossier n° 002.

Destiné aux habitants des provinces de Kampong Thom, Siem Reap, Oddar Meanchey, Preah Vihear et du Sud-Ouest, ce forum était le septième du genre dans le cadre du programme de seize mois mené par la Section et financé par l'Organisation allemande pour la coopération internationale (GIZ) en faveur d'une meilleure participation des victimes aux procédures devant les CETC.

Section d'appui aux victimes (suite)

Le forum visait à augmenter la connaissance que les parties civiles ont de l'actualité des CETC et de leur donner l'occasion de rencontrer d'anciennes parties civiles du dossier n° 001 pour tirer parti de leur expérience. Les parties civiles ont également pu rencontrer des représentants judiciaires des CETC, des membres du personnel de certaines organisations intermédiaires, ainsi que leurs propres avocats.

Les participants ont également pu donner leur opinion sur les types de réparations (collectives ou symboliques) à retenir aux fins de la proposition que les avocats des parties civiles préparent pour les co-avocats principaux des parties civiles et que ceux-ci soumettront à la Chambre de première instance. La proposition s'inscrit dans le processus qui permet de demander des réparations pour les victimes dans le cadre du procès.

En tout, 3 315 parties civiles constituées ou potentielles du dossier n° 002 ont assisté depuis le début de 2009 à 11 forums régionaux organisés par la Section.

Réparations et mesures non judiciaires

Du 29 au 31 août, le responsable du Programme des réparations et des mesures non judiciaires, M. Tan Visal, a poursuivi ses études de terrain dans les provinces de Kandal, Takeo, Kampot et Preah Sihanouk pour relever les caractéristiques des sites de crimes du dossier n° 002 dans la perspective de leur préservation à des fins commémoratives.

À l'occasion de ses visites, M. Tan Visal a établi que les centres de sécurité de Sang (province de Kandal) et Kraing Ta Chan



Membres du personnel des CETC au forum régional pour les parties civiles à Kampong Thom.

(province de Takeo) appartenaient encore à l'État. Ces deux sites sont sous administration communale. Des stupas et salles de prières y ont été érigés par des donateurs et les communautés elles-mêmes. À Kraing Ta Chan se trouve également un centre éducatif et musée communautaire, lui aussi sous administration locale. L'organisation Youth for Peace (YfP) a travaillé avec ces deux communautés.

Le responsable s'est également rendu au camp de travail de Sre Ambel (province de Kampot) et au centre de sécurité de Koh Kyang (province de Preah Sihanouk), dont il a pu constater qu'ils sont aujourd'hui sur des terrains privés. Sur les lieux de l'ancien centre de sécurité de Koh Kyang, il a constaté la présence de salines et de maisons.



Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

En août, en collaboration avec les avocats des parties civiles, les co-avocats principaux ont déposé une liste des parties civiles devant déposer devant la Chambre de première instance, liste revue en fonction des parties civiles reconnues par la Chambre préliminaire le 24 juin. La Section a également établi la liste des nouvelles parties civiles appelées à déposer pendant les quatre premiers segments du procès.

Les co-avocats principaux ont demandé à la Chambre de première instance de mettre les rapports médicaux de Ieng Thirith et

Nuon Chea à la disposition de tous les avocats des parties civiles.

Avec la Section d'appui aux victimes, les co-avocats principaux ont organisé une réunion sur la première mouture des réparations envisagées et un suivi de la réunion entre les groupes de travail sur les réparations et les organisations intermédiaires de la société civile.

Co-avocats principaux et avocats des parties civiles ont pris part au forum tenu dans la province de Kampong Thom le 11 août, qui a permis aux parties civiles nouvellement

constituées de discuter avec leurs avocats des réparations collectives et morales.

Des réunions ont eu lieu entre les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles pour préparer des questions en vue de la participation des parties civiles à l'audience sur l'aptitude à être jugé.

Les co-avocats principaux ont participé avec certains avocats des parties civiles à l'audience sur l'aptitude à être jugé. Ils ont insisté sur le fait que les parties civiles devaient comprendre pourquoi l'audience au fond était à nouveau reportée.

Calendrier des Chambres

Décisions et ordonnances

Chambre de première instance

2 août 2011

Dossier n° 002 – *Décision relative à la demande des co-procureurs en prorogation de délai* –, la demande est accueillie (E107/3).

8 août 2011

Dossier n° 002 – *Décision relative à l'exception préliminaire soulevée par Nuon Chea et contestant la constitutionnalité du Règlement intérieur* –, l'exception préliminaire de l'accusé est déclarée irrecevable et sa requête en nullité de l'ordonnance relative à la préparation du procès est rejetée (E51/4).



Vue panoramique de la salle d'audience principale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Meng Kimlong)

Audiences publiques programmées

Chambre préliminaire

Néant

Chambre de première instance

Néant

Chambre de la Cour suprême

Néant

CDP : formation sur la poursuite des violences sexuelles

Dans le souci de promouvoir devant les CETC une approche tenant compte des sexospécificités, le **Cambodian Defenders Project (CDP)** a organisé à l'intention des responsables judiciaires et des avocats des parties civiles des sessions de formation sur l'investigation et la poursuite des violences sexuelles dans un contexte de conflit. Voici le rapport du CDP.

Le mariage forcé et le viol comptent parmi les crimes retenus dans la décision de renvoi du dossier n° 002. C'est la première fois que ces crimes seront examinés devant les CETC.

La poursuite des violences sexuelles présente des défis tant sur le plan des faits que sur celui du droit. Pour recueillir des éléments de preuve relatifs à des allégations de viol ou d'autres violences sexuelles, des outils et méthodes d'enquête particuliers sont requis. La qualification de ces crimes est en constante évolution, surtout en ce qui concerne les nouvelles formes de violence.

Pour cerner ces difficultés, le CDP, avec la collaboration de l'Organisation allemande pour la coopération internationale (GIZ) et le soutien de l'Ambassade du Royaume-Uni, a organisé deux formations sur l'investigation et la poursuite des violences sexuelles dans un contexte de conflit.

Parmi les participants de la première formation figuraient des juristes et des enquêteurs du Bureau des co-procureurs, du Bureau des co-juges d'instruction et de la Section d'appui à la Défense. La seconde formation s'adressait aux co-avocats principaux pour les parties civiles, aux avocats des parties civiles et aux avocats cambod-



Le personnel des CETC suit une formation sur le droit relatif aux violences sexuelles.

giens travaillant avec des victimes de violences sexuelles au Cambodge.

La formation s'est appuyée sur l'expérience des participants internationaux et l'expertise locale des participants cambodgiens pour établir une liste de méthodes d'enquête dont peuvent s'inspirer les juridictions nationales. Cet aspect de la formation mettait l'accent sur l'héritage des CETC.

Pour ce qui est des défis relatifs au droit, la formation visait la préparation du procès à venir en considérant le droit et la jurisprudence internationaux relatifs aux violences sexuelles, ainsi que l'évolution que connaît cette matière, en particulier dans le cas du mariage forcé.

Ce fut l'occasion d'un rappel des sources de droit pouvant être invoquées au procès et des crimes qui peuvent être constitués par des violences sexuelles.

Lorsqu'on travaille avec des victimes de violences sexuelles, il est essentiel d'éviter la répétition du traumatisme. Avocats, procureurs, enquêteurs et interprètes doivent être conscients des troubles post-traumatiques, de leurs causes et de leurs conséquences.

Au-delà des aspects purement juridiques de la poursuite des violences sexuelles, la formation a proposé un aperçu des traumatismes et des conséquences psychosociales affectant les victimes de ces actes.



Des avocats cambodgiens suivent la formation sur le droit relatif aux violence sexuelles.



គ្រូបង្ការការស៊ើបអង្កេត
CAMBODIAN DEFENDERS PROJECT

Pour plus de renseignements :

M. Duong Savorn
Project Coordinator
Cambodian Defenders Project (CDP)
80F, St. 265, Phnom Penh,
Cambodge

Tél. : 012 800 816

Courriel : savorn@cdpcambodia.org

Web : www.cdpcambodia.org

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

8 août 2011 Visite aux CETC : vingt étudiants de l'Université royale de droit et des sciences économiques se familiarisent avec la création et le travail des CETC.

9 août 2011 Visite aux CETC : le Centre Rotary d'études internationales de l'Université Chulalongkorn de Bangkok s'intéresse aux questions relatives à la paix et à la coopération internationale.

9 août 2011 Sensibilisation : des membres du personnel des CETC se rendent à l'Université bouddhique de Phnom Penh pour parler des procès et répondre aux questions des moines.

11 août 2011 Forum régional : la Section d'appui aux victimes organise le 7^e forum régional des parties civiles à Kampong Thom.

11 août 2011 Forum d'éducation du public : le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam) organise un forum à Pursat réunissant 200 habitants et des procureurs des CETC.

12 août 2011 Émission radio : la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) et le Women's Media Centre of Cambodia (WMC) présentent une émission consacrée aux souvenirs de la période des Khmers rouges, invitant les auditeurs à faire part de leurs propres expériences.

23 août 2011 Visite aux CETC : un représentant du Ministère japonais des affaires étrangères se familiarise avec le travail des CETC.

23 août 2011 Formation des enseignants : le DC-Cam organise le 6^e programme de formation des enseignants communaux à Kampong Chhnang.

25 août-2 septembre 2011 Dialogue : des juristes du Bureau des procureurs se rendent à Buffalo (États-Unis) pour assister au Fifth International Humanitarian Law Dialogue.

26 août 2011 Forum public : des membres du personnel des CETC participent à un forum dans le district de Samlaut pour présenter le travail des CETC et répondre aux questions du public.

26 août 2011 Discussion : des représentants des CETC et de l'Organisation allemande pour la coopération internationale (GIZ) rencontrent des étudiants boursiers du programme de la GIZ pour les CETC.

29 août 2011 Atelier : le Cambodian Defenders Project (CDP) anime un atelier consacré à l'héritage des CETC en matière de sexospécificité dans la poursuite de certains crimes.

30 août 2011 Atelier : le Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC) organise un atelier sur l'application du droit du point de vue des CETC et des juridictions nationales.

1^{er} septembre 2011 Visite aux CETC : le directeur des Peace Corps des États-Unis visite les CETC avec 20 volontaires.

6-9 septembre 2011 Rencontre avec les acteurs régionaux : le CDP rencontre avocats et psychologues à Prey Veng pour visiter d'éventuels sites commémoratifs.

15 septembre 2011 Forum régional : la Section d'appui aux victimes tient son 8^e forum régional des parties civiles à Kampong Cham.

16 septembre 2011 Visite aux CETC : un responsable du Ministère allemand des affaires étrangères s'entretient du travail des CETC.



Des étudiants de la province de Siem Reap en visite aux CETC.

Programme des CETC

Les mardis et jeudis, la Section des relations publiques organise des visites d'étude pour les villageois des quatre coins du pays. À l'occasion de chacun de ces déplacements, 300 personnes sont invitées à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeng Ek et du siège des CETC. La veille de chaque excursion, des membres du personnel de la Section sont sur place, en province, pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le Centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires pour présenter le travail des CETC.

CALENDRIER						
Août-septembre						
DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
	1	2	3	4 Visite d'étude	5	6
7	8	9	10	11 Visite d'étude	12	13
14	15	16 Visite d'étude	17	18	19	20
21	22	23 Visite d'étude	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6 Visite d'étude	7	8 Visite d'étude	9	10
11	12	13 Visite d'étude	14	15 Visite d'étude	16	17
18	19	20 Visite d'étude	21	22 Visite d'étude	23	24 Fête de la Constitu-
25	26 Pchum Ben	27 Pchum Ben	28 Pchum	29	30	



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ National Road 4, Chaom Chau, Dangkao
PO Box 71
Phnom Penh, Cambodge

Centre d'information (appui aux victimes)
Street 21, House 6a (près du marché Kap Ko)
Phnom Penh, Cambodge



📞 **Général** Tél. : +855 (0)23 219 814
Fax : +855 (0)23 219 841

Relation avec les médias Tél. : +855 (0)12 488 094
Tél. : +855 (0)12 488 421

Visites des CETC Tél. : +855 (0)12 488 029

Centre d'information Tél. : +855 (0)23 214 291
+855 (0)23 214 295

@ **Sur la toile**

CETC www.eccc.gov.kh
UNAKRT www.unakrt-online.org

Twitter twitter.com/KRTribunal
Flickr www.flickr.com/krtribunal
Facebook www.facebook.com/krtribunal
Youtube www.youtube.com/krtribunal

*** Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ? ***

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrivez à pas@eccc.gov.kh.